

# Rapport d'activité

# 2024





# SOMMAIRE



Bureau et Conseil d'Administration  
Equipe administrative

4  
4

## Installation

LE POINT ACCUEIL  
INSTALLATION (PAI)

5

LE PLAN DE  
PROFESSIONNALISATION  
PERSONNALISÉ  
(PPP)

10

LES ACTIONS DE  
COMMUNICATION

12

## Transmission

LE POINT INFO  
TRANSMISSION  
(PIT)

15

LES ACTIONS DE  
COMMUNICATION

17

## Agriculteurs en difficulté

FONCTIONNEMENT  
DU DISPOSITIF  
REAGIR

19

LES EXPLOITANTS  
ET EXPLOITATIONS  
SUIVIS EN 2024

22

LES ACTIONS DE  
SENSIBILISATION

28

POINT JUSTICE :  
L'ADASEA  
LABELLISÉE

29

LE PLAN MAL-ETRE  
IMPULSÉ PAR L'ETAT

30

## Environnement

33

## BUREAU 2024

	Fonction	Organisme représenté
Constant FLOQUET	Président	FDSEA
Josiane CROCHET	Secrétaire générale	AG2C
Jean-Baptiste PREVOST	Trésorier	Symbiose
Julien BOUCQUEMONT	Vice-président	Jeunes Agriculteurs
Théo GALICHET	Vice-président	Jeunes Agriculteurs
Hubert HENIMANN	Vice-président	Jeunes Agriculteurs
Guillaume GUERRE	Vice-président	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Mathilde SAVOYE	Vice-présidente	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Jérôme MAHEUT	Vice-président	CDER
Sébastien MANGART	Membre	GFAM

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

	Organisme représenté
Thierry FOURNAISE	AS Entreprise
Jean-François MOUSSY	Chambre d'agriculture de la Marne
Hervé SANCHEZ	Chambre d'agriculture de la Marne
Paul POQUET	Crédit Agricole Nord-Est
Jérôme COLLET	Crédit Agricole Nord-Est
Hervé LAPIE	FDSEA
Franck LESAGE	FDSEA
Hugues PEREIRA	GROUPAMA
Antonin AUBRY	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Clément POUGEOISE	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Bastien LOMBARD	Jeunes Agriculteurs
Raymond LAPIE	MSA
Thierry BUSSY	SAFER
Benjamin PERARDEL	SAFER

## L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE 2024



**Julie PORTEJOIE**  
Directrice



**Martine DURMARQUE**  
Assistante



**Chantal URVOY**  
Communication



**Caroline LEDEUIL**  
Installation-Transmission



**Bérénice GOIN**  
Environnement



**Guillaume GIMONNET**  
REAGIR



**Véronique KUNYSZ**  
REAGIR



**Marie DECOVEMACKER**  
REAGIR



**Marc CHALLAN BELVAL**  
REAGIR



**Christelle PONSARDIN**  
REAGIR

*Un grand merci à Guillaume Gimonnet à Martine Durmarque  
qui ont quitté l'Adasea en mars et juin 2024 pour de nouvelles aventures.*

## Le Point Accueil Installation

### Une hausse du nombre de porteurs de projet rencontrés

Le Point Accueil Installation (PAI) est la **porte d'entrée** pour tous les porteurs de projet qui souhaitent **s'installer en agriculture**. Le PAI accueille tout type de projet et de public, qu'il soit demandeur ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Le nombre de rendez-vous individuel au PAI est en augmentation (+11%) par rapport à 2023 (**214** contre 193 **rendez-vous**).

La première motivation à pousser la porte du PAI est de **s'informer sur les démarches**. A la fin de ce RDV, **87%** des porteurs de projets (contre 74% en 2023) **envisageaient de demander les aides à l'installation**. Cette hausse est due à la simplification des aides régionales à l'installation (AIA et AINA). L'obtention des aides est devenue moins contraignante.



#### 214 porteurs de projet ont été reçus en 2024

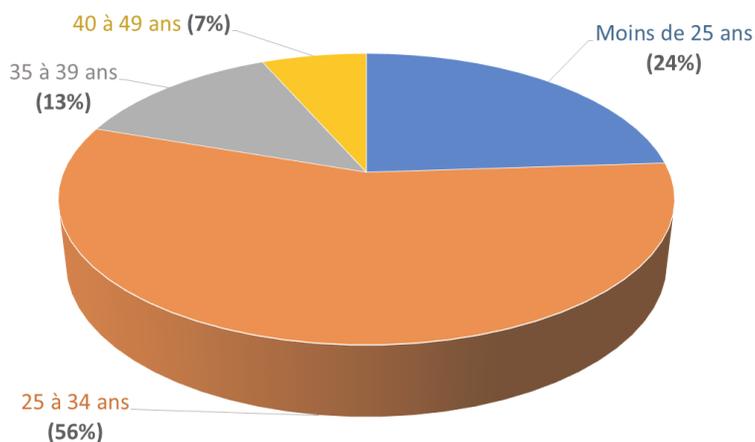
- 31% des candidats étaient des femmes
- 55% pour une installation agricole et 45% pour une installation viticole (34% en 2023)
- L'âge moyen est de 30 ans
- 18% n'étaient pas d'origine agricole ou viticole (contre 24% en 2023)

### Caractéristiques des porteurs de projet

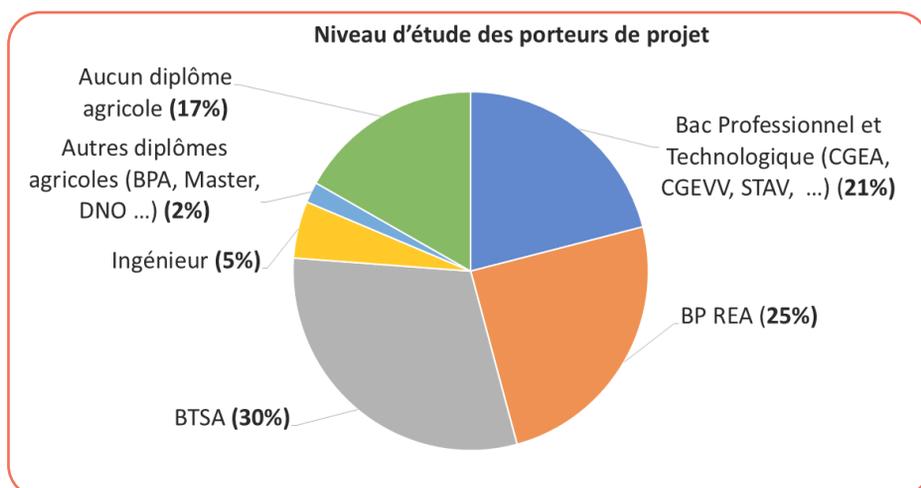
#### Un âge moyen de 30 ans

56% des personnes rencontrées ont entre 25 et 34 ans. L'âge moyen des candidats (30 ans) est stable depuis plusieurs années.

Age des porteurs de projet reçus en 2024



## Des porteurs de projet mieux formés



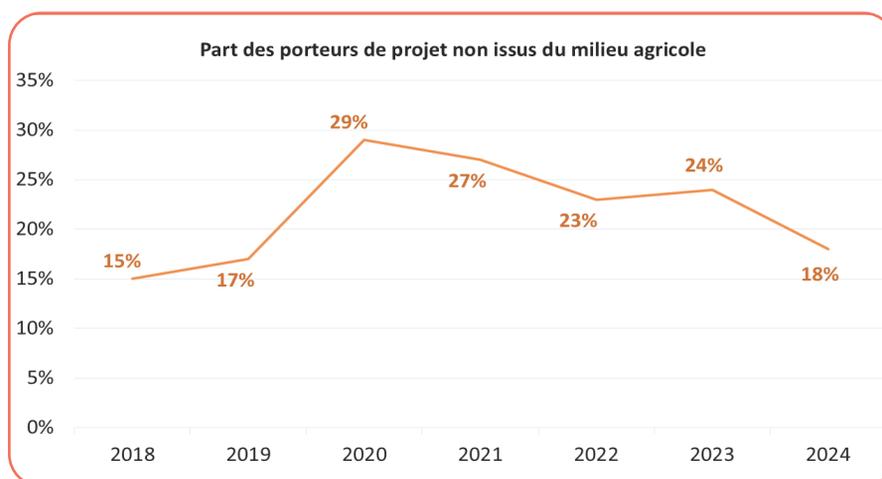
17% des porteurs de projet n'ont pas la **Capacité Professionnelle Agricole** au moment du rendez-vous, c'est-à-dire un diplôme agricole de niveau bac au minimum nécessaire pour une installation aidée. Cette donnée est **en forte baisse** après plusieurs années d'augmentation : 39% en 2021, 46% en 2022 et 53% en 2023. Le niveau de formation agricole prédominant est le BTSA avec 30% des porteurs de projets. Le BPREA arrive en seconde place avec 25% puis le Bac (professionnel ou technologique) en troisième position avec 21%.

## Des porteurs d'origine non agricole en baisse

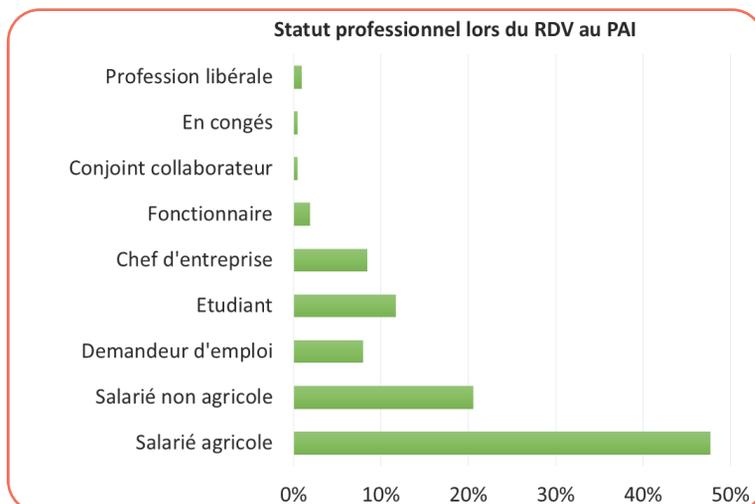
En 2024, **18%** des porteurs de projet ne sont pas d'origine agricole ou viticole (pas de parents exploitants ni de lien direct avec le milieu agricole), un profil qui est en baisse par rapport à 2023 (24%).

Seul **37%** d'entre eux n'ont pas acquis la **Capacité Professionnelle Agricole**.

Les projets envisagés par ces porteurs sont notamment des installations en grandes cultures (32%), en viticulture (24%), en maraîchage (16%) mais également en élevage de chevaux (13%).



## Des installations à titre principal par des salariés agricoles



Lors de leur rendez-vous au PAI, **près de la moitié des porteurs de projet sont salariés agricoles** (48% contre 38% en 2023), 21% salariés non agricoles et 12% sont encore étudiants.

Plus de la moitié envisage de s'installer **à titre principal**, soit **63%** (61% en 2023) et 19% à titre secondaire.

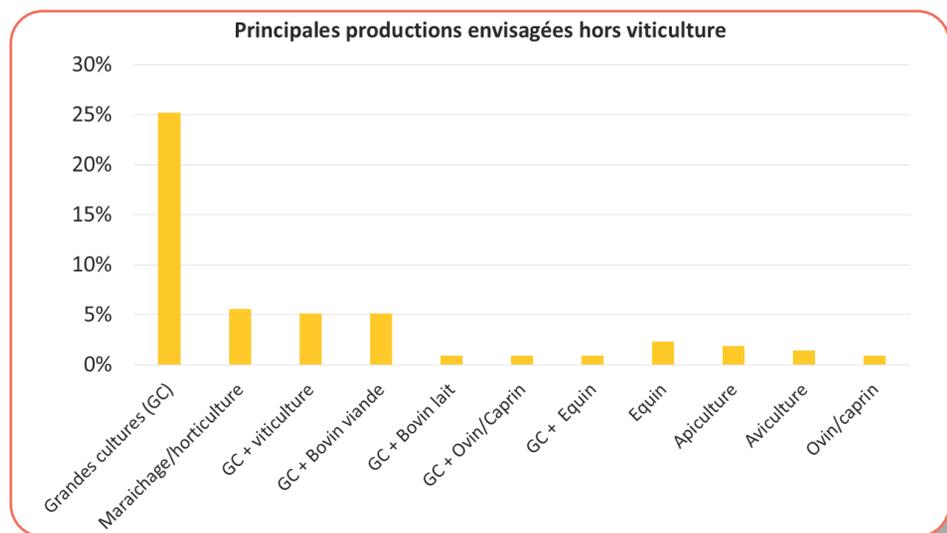
## Une hausse des projets en viticulture

45% envisagent une installation en **viticulture** pure (contre 34% en 2023) et **55% en agriculture dont 25% en grandes cultures** (voir graphique ci-contre). Parmi les projets agricoles, on retrouve des projets mixtes : grandes cultures et viticulture (5%), grandes cultures et bovins viande (5%), maraîchage et horticulture (6%).

L'**agriculture biologique** concerne **8% de l'ensemble des projets** (une part stable comparé à 2023) : 53% des projets en viticulture, 20% en maraîchage et 7% en grandes cultures.

Une grande majorité (**87%**) des projets en agriculture biologique est envisagée **par des candidats d'origine agricole** (67% en 2023).

Enfin, **la moitié des projets** d'installation comporte **au moins une pratique agroécologique hors agriculture bio** (certification HVE, plantation de haie, agri-



culture de conservation, enherbement des vignes...), beaucoup plus en viticulture (74% des projets) que dans les autres productions (31% des projets agricoles).

**58% des projets** d'installation sont basés sur une **reprise d'exploitation agricole**, 18% sur une création et 20% sur une association. Pour certains, le type d'installation n'est pas encore défini au moment du rendez-vous au PAI.

## Fort recul des projets en circuit-court

**26%** des porteurs de projet souhaitent mettre en place **un atelier de transformation** sur l'exploitation (28% en 2024) : 38% des projets viticoles et 15% des projets agricoles (essentiellement en maraîchage et apiculture). 47% des porteurs de projet pensent commercialiser leurs productions via une coopérative.

La vente en **circuit-court** est envisagée dans **38% des projets viticoles** contre 44% en 2023 (6% en circuit-court exclusif et 32% en circuit-court + coopérative ou négociant) et **21% des projets agricoles** contre 45% en 2023 (12% en circuit-court exclusif notamment en maraîchage et 9% en complément d'une vente en coopérative).

## Retour des porteurs de projet suite à leur RDV au PAI

Pour toujours mieux accompagner les futurs installés en répondant à leurs besoins, une **enquête** est envoyée aux personnes qui ont poussé la porte du Point Accueil Installation dans le mois qui suit leur RDV. Sur les 214 personnes rencontrées en 2024, 27 ont répondu à cette enquête.

## Le PAI connu par son réseau de partenaires

La majorité des porteurs de projet ont entendu parler du PAI via leur **centre de gestion**. Viennent ensuite la **chambre d'agriculture** de la Marne, internet, les syndicats agricoles (**Jeunes Agriculteurs, Groupe des Jeunes Vignerons**), les établissements scolaires agricoles (suite aux nombreuses interventions de

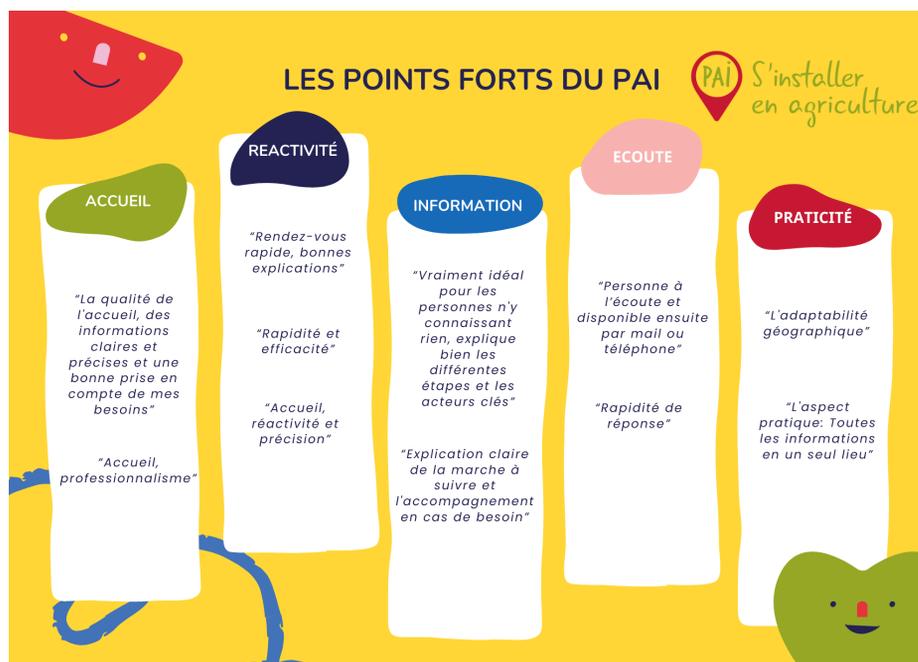
sensibilisation sur l'installation réalisées par le PAI auprès des étudiants en agriculture et viticulture). **La presse**, la page **Facebook**, **les partenaires** du PAI ainsi que les nombreux **événements sur l'installation** contribuent également à faire connaître le PAI.

## Des porteurs de projet très satisfaits du PAI

En s'adressant au PAI, 67% des porteurs de projet souhaitent être informés sur les démarches et l'accompagnement à l'installation, 22% sur les aides à l'installation.

**93%** ont jugé la **qualité** des échanges, la disponibilité, l'écoute et la clarté des informations du PAI **très**

**satisfaisantes**. Il en est de même pour 78% des enquêtés concernant la qualité de l'information. L'ensemble des porteurs de projet ayant répondu estiment que les documents remis lors du rendez-vous sont qualitatifs et recommandent le Point Accueil Installation.



Force est de constater que le Point Accueil Installation n'est plus seulement le point d'entrée pour demander les aides à l'installation mais bien un passage incontournable pour tout projet d'installation !

## Suivi des porteurs de projets 2 ans après leur RDV au PAI

Toujours pour améliorer nos services et réaliser un suivi des porteurs de projet, le Point Accueil Installation envoie une **seconde enquête de satisfaction 18 à 24 mois après leur passage au PAI**. 18 porteurs de projet ont répondu à cette enquête en 2024.

### Les deux-tiers sont installés

**67%** des porteurs de projet enquêtés **ont concrétisé leur installation**, 75% à titre principal et la moitié (50%) dans le cadre d'une reprise d'exploitation familiale. 67% ont vécu cette étape relativement sereinement.

Pour ceux qui n'ont pas concrétisé leur projet (un tiers des enquêtés ayant répondu), 33% ont repoussé leur projet, 17% l'ont abandonné et 17% sont en phase de concrétisation. Ce délai supplémentaire est dû soit à un manque de temps pour réaliser son parcours à l'installation, soit à des difficultés administratives.

### Succès pour les aides régionales

Les nouvelles aides régionales à l'installation (Aide à l'Installation en Agriculture (**AIA**) et Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur (**AINA**)) connaissent un franc succès avec **83% des porteurs de projet** les ayant sollicitées. 50% des bénéficiaires les jugent indispensables au projet d'installation et 40% estiment que les bénéfices sont supérieurs aux contraintes.

Dans la Marne, le nombre d'installations aidées est en nette progression (+76%) avec **95 projets concrétisés en 2024** (contre 54 en 2023) : 67% en agriculture et 33% en viticulture.

## Des pistes d'amélioration

58% des porteurs de projet installés avec les aides jugent le dispositif d'accompagnement à l'installation (PAI, Plan de Professionalisation Personnalisé, stage 21h et Plan d'Entreprise) indispensable et utile. 42% le juge intéressant mais pas toujours adapté à leurs besoins.

Enfin, dans le but d'améliorer et de faire évoluer le dispositif, certains porteurs de projet ont suggéré de simplifier les démarches administratives (certaines étant redondantes) et souhaiteraient être plus soutenus dans la finalisation de leur projet d'installation.

## Plus de trente partenaires

Pour apporter le meilleur conseil aux porteurs de projet, le PAI propose un partenariat à toutes les structures susceptibles de les accompagner sur une des étapes du parcours à l'installation ou sur un thème particulier lié à l'installation. Celles-ci informent le PAI de leur offre d'accompagnement et orientent les porteurs de projet vers le PAI. Ainsi, ces derniers peuvent avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement en un seul lieu.

Aujourd'hui, 34 organismes et associations sont partenaires. Parmi eux, les JA de la Marne, partenaire de la première heure à l'origine du parcours aidé à

l'installation.

L'objectif est de disposer d'une liste la plus exhaustive possible de partenaires pour répondre de façon la plus pertinente aux demandes des porteurs de projet.

Une plaquette comprenant tous les contacts des partenaires (très utiles pour les porteurs de projet) leur est remise lors du rendez-vous au Point Accueil Installation.

Si vous souhaitez devenir partenaire du PAI, n'hésitez pas à nous contacter !



Le PAI reçoit le soutien financier de l'Etat représenté par la DRAAF

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
Liberté  
Égalité  
Fraternité  
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## Le Plan de Professionnalisation Personnalisé



### Une activité en nette progression

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sécurise le porteur de projet en lui apportant un regard extérieur et des conseils sur les facteurs de réussite de son installation. Il le responsabilise en apportant les compétences nécessaires par la préconisation de formations.

Le PPP est **obligatoire pour bénéficier des aides régionales à l'installation**. Il est également accessible (et recommandé) pour les installations non aidées.

Il permet d'établir un plan de **formations obligatoires ou facultatives**, à réaliser **avant ou après l'installation**, en fonction de l'expérience, des compétences et du projet du futur installé.

L'**Adasea** de la Marne est **labellisée CEPPP** (Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé).

En 2024, 112 porteurs de projet ont été reçus pour établir un PPP, soit une vingtaine de plus qu'en 2023 : 20% de femmes, 80% d'origine agricole ou viticole (comme en 2023), avec un âge moyen de 29 ans.

Pour élaborer ce PPP, **un entretien spécifique** a lieu avec un **conseiller projet** (Caroline Ledeuil, conseillère PAI) et un **conseiller compétence** (Claude Meilleur du CRFPS pour les projets agricoles et Michel Beyler, enseignant au CFPPA d'Avize pour les projets viticoles).

#### 112 entretiens PPP réalisés en 2024 (+22% comparé à 2023)

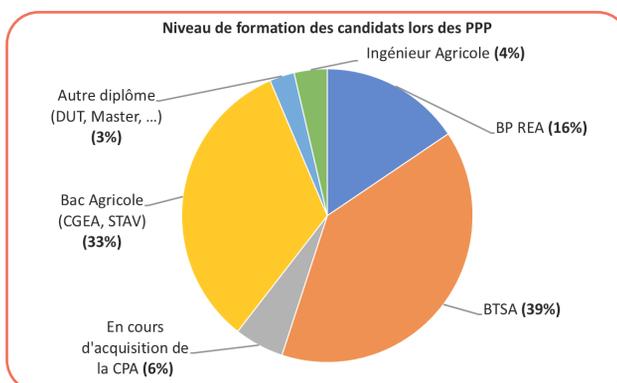
- 20 % de femmes et 80% d'hommes
- L'âge moyen était de 29 ans
- 59 % pour un projet agricole (68% en 2023)
- 41 % pour un projet viticole (32% en 2023)
- 80% sont d'origine agricole ou viticole

### Caractéristique des candidats au PPP

L'**âge moyen** des candidats est **stable** comparé à 2023 (**29 ans**) : 52% des candidats ont entre 20 et 30 ans et 38% entre 30 et 40 ans.

Les **BTSA** et les **Bac agricoles** sont **les plus représentés**. A noter que **6%** des porteurs de projet sont **en cours d'acquisition** de la Capacité Professionnelle Agricole (**CPA**) au moment de l'entretien PPP (contre 23% en 2023).

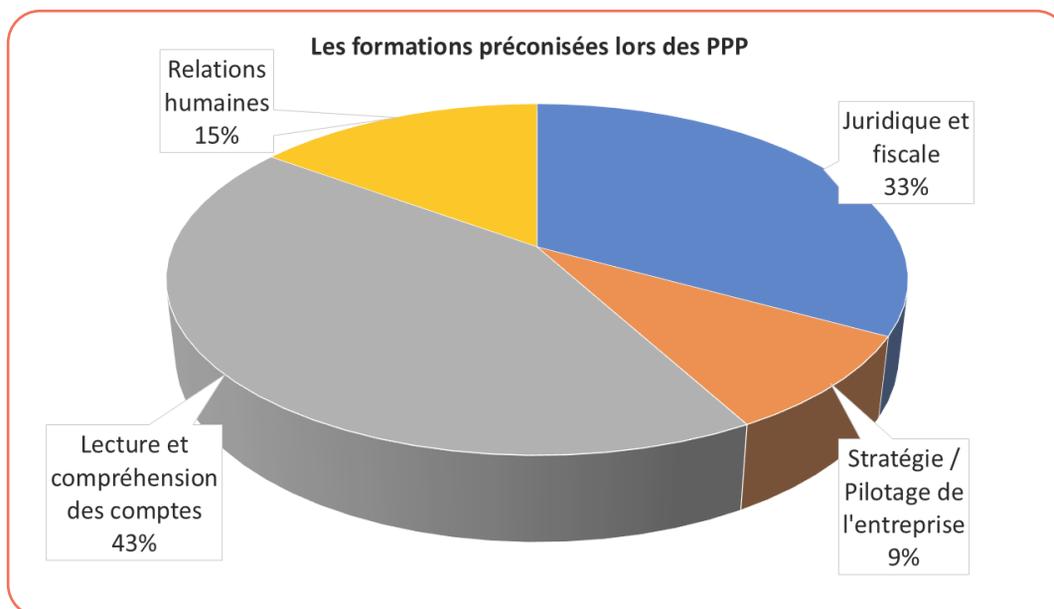
Seuls 9 % d'entre eux n'ont pas de diplôme agricole.



## Les formations les plus préconisées

Les domaines de formation les plus préconisés sont la **lecture et la compréhension des comptes** (43% des formations préconisées en 2024 contre 40% en 2023), la **fiscalité** et le **type de société** pour faire le bon choix selon sa situation (33% contre 24%), la **réflexion stratégique** (avec un volet sur la Pac) et les **relations humaines** (16% des préconisations).

Ces **formations, jugées essentielles** pour la réussite du projet et la conduite de l'exploitation, sont majoritairement **préconisées avant l'installation**. Elles sont cependant **peu réalisées car facultatives**. Face à ce constat, les JA ont décidé de les rendre obligatoires afin de sécuriser les débuts professionnels du jeune installé en tant qu'entrepreneur.



### Le stage 21h : un passage incontournable

Les formations obligatoires du PPP comprennent au minimum le stage 21h (trois jours) qui se déroule **au CRFPS** quelle que soit la production envisagée. Ce **stage collectif** permet au futur installé de **maîtriser les enjeux de l'installation** (via des travaux en atelier), de se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser pour s'installer, et d'**échanger avec les autres** porteurs de projet ainsi qu'avec un jeune installé.

**Sept sessions** de stage 21h ont eu lieu **en 2024**. Une session a été ajoutée en octobre en raison du nombre important de projets d'installation. Au final, **107 candidats**

ont suivi ce stage (contre 88 en 2023).

Le **Point Accueil Installation** intervient lors de ce stage pour présenter à nouveau aux candidats l'accompagnement à l'installation et ses avantages, ainsi que toutes les aides mobilisables hors AIA\* (Aide à l'Installation en Agriculture) ou AINA\*\* (Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur). C'est également l'occasion d'échanger avec eux sur l'avancée de leur projet.

\* remplace la DJA depuis septembre 2023

\*\* remplace l'aide régionale depuis septembre 2023

En 2024, **70 Plans de Professionnalisation Personnalisés** (contre 57 en 2023) ont été **validés**, ce qui signifie que les futurs installés ont réalisé les journées de formation préconisées.

Le CEPP reçoit le soutien financier de l'Etat représenté par la DRAAF

  
**PRÉFET  
 DE LA RÉGION  
 GRAND EST**

*Liberté  
 Égalité  
 Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,  
 de l'agriculture et de la forêt

## Les actions de communication sur l'installation

### Des interventions sur le terrain

#### Informer les étudiants

Le Point Accueil Installation intervient dans les **lycées et centres de formation agricoles et viticoles** du département pour présenter aux étudiants les démarches liées à l'installation.

En **2024**, le PAI a réalisé **huit interventions** :

- Lycée Agricole LaSalle Reims-Thillois (BTSA ACSE)
- CRFPS (BPREA)
- MFR de Gionges (Bac Pro CGEA puis BTS viticulture-œnologie)
- CFPPA d'Avize (BPREA)
- Lycée d'Avize (Bac pro CGEVV)
- Lycée de Somme-Vesle (Bac Pro CGEA et BTSA PV)

Ces interventions sont réalisées en concertation avec **la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs et le**



**Groupe des Jeunes Vignerons** pour associer l'information au témoignage d'un jeune installé.



- En **janvier**, le PAI était présent au **forum Post-Bac et BTS** organisé par le **lycée LaSalle Reims Thillois** dont l'objectif était de présenter les différents métiers en adéquation avec les formations proposées par l'établissement. Le PAI a pu présenter aux étudiants l'accompagnement à l'installation et répondre à leurs questions.

- En **avril**, le PAI était aux côtés de la chambre d'agriculture lors de la journée **«Ose l'élevage»** organisée au **lycée de la nature et du vivant de Somme-Vesle**. Objectif : présenter les démarches à l'installation, l'accompagnement et les aides mobilisables à plus de 300 collégiens et lycéens issus ou non du milieu agricole.

- En **septembre**, le PAI était présent à la journée **«Cultive ton avenir»** organisée par la Chambre d'Agriculture de la Marne au **lycée de la nature et du vivant de Somme-Vesle**. Les étudiants de différents établissements agricoles devaient répondre à un quiz sur l'installation sous forme de jeux de cartes.

- En **décembre**, la **journée installation** portée par les Jeunes Agriculteurs destinée aux **lycées agricoles de la Marne** s'est déroulée à Vraux. Elle a démarré par une présentation des Jeunes Agriculteurs de la Marne, du PAI, de son accompagnement à l'installation et des aides. S'en est suivie une table ronde animée par la Chambre d'Agriculture et les Jeunes Agriculteurs sur la diversification.



Un forum a ensuite permis aux lycéens de rencontrer les différents acteurs de l'installation (dont le PAI) grâce à un questionnaire sur les points importants à réfléchir pour s'installer.

## Le PAI présent sur plusieurs événements



- En **septembre**, à l'occasion de la **78<sup>ème</sup> foire de Châlons**, l'Adasea tenait **un stand sur l'espace Ferme** de la Chambre d'Agriculture de la Marne. L'occasion de présenter nos missions auprès du grand public autour d'un memory et de sensibiliser sur l'installation en agriculture et viticulture par le biais d'un jeu de l'oie « Les vrai-faux sur l'installation ».
- En **novembre**, le **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims** organisait en collaboration avec Bio en Grand-Est et la Région une réunion d'information sur les espaces tests pour se lancer en agriculture, à destination des collectivités, futurs agriculteurs et OPA. Le PAI a pu intervenir pour présenter ses missions et l'accompagnement à l'installation.

## Rencontrer les partenaires du PAI

La réunion des partenaires du Point Accueil Installation s'est déroulée **en septembre** lors de la **Foire de Châlons**. Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs, et avec l'intervention de la Ferme Rémoise, elle a permis de dresser un premier bilan des projets d'installation 2024 et d'échanger sur le sujet.

- Le Point Accueil Installation intervient également **tout au long de l'année** auprès de ses partenaires et des OPA non partenaires pour présenter ses missions ainsi que les aides à l'installation. A ce titre, le PAI est intervenu auprès du service juridique du SGV et de la Chambre des notaires de Reims.



## Une communication multi-média

### Le PAI présent sur la toile



- Sur le [site de l'Adasea \(www.adaseamarne.fr\)](http://www.adaseamarne.fr) rubrique «Installation», tout porteur de projet peut retrouver les missions et coordonnées du PAI, ses partenaires, les différentes étapes du parcours à l'installation, les dates de permanence du PAI et des sessions du stage 21h, les actualités et événements organisés par le PAI, les articles parus dans la presse et autres documentations.

Ces pages sont régulièrement mises à jour notamment les **événements organisés par le PAI** et ses **dates de permanences**.

### Facebook : 460 abonnés

La page Facebook du Point Accueil Installation Marne compte **de plus en plus de followers** (30 de plus qu'en 2023). L'objectif est de communiquer sur l'installation, sur les dates de permanences, les événements, les formations, les aides...



### Le PAI présent dans la presse départementale

En plus de la publication des dates des permanences du Point Accueil Installation dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, **des articles rédigés par l'Adasea** paraissent dans la presse agricole départementale.

Retrouvez ces articles sur le [site internet de l'Adasea](#)/Rubrique Installation/Documentation ou via ce QR-Code.



Toutes les actions de communication autour du PAI sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.



## Le Point Info Transmission

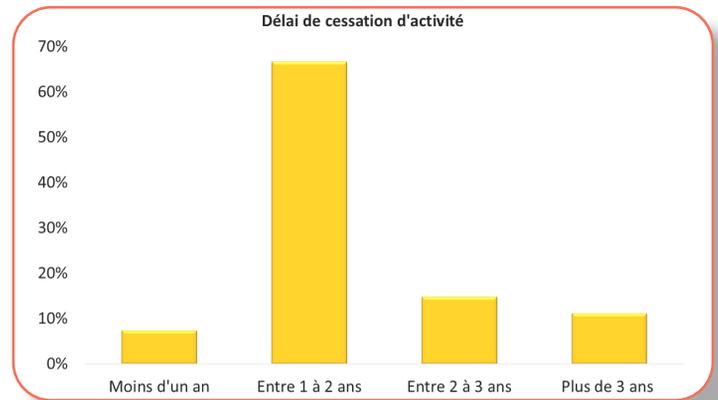
### Une activité en léger recul



L'Adasea est **labellisée Point Info Transmission (PIT)** depuis le 1er janvier 2020. Guichet unique d'information sur la transmission, le PIT s'adresse aux futurs cédants (agriculteurs, viticulteurs, éleveurs...) ayant comme projet à moyen terme de transmettre leur exploitation.

Il est conseillé de **prendre rendez-vous au PIT entre 3 et 5 ans avant la cessation d'activité**. Or en 2024, 67% des futurs cédants rencontrés au PIT projettent de cesser leur activité dans un à deux ans (voir graphique), 7% dans moins d'un an (contre 18% en 2023) et seulement 11% dans plus de 3 ans.

Si le manque d'anticipation est observé (souvent lié à la difficulté psychologique à passer le cap entre la vie professionnelle et la retraite), une amélioration est cependant constatée comparé à 2023.



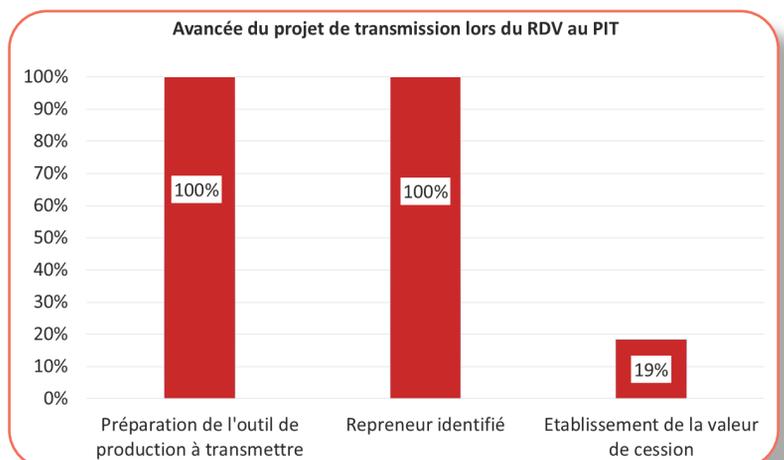
#### 27 futurs cédants ont été reçus pour un projet de transmission en 2024 (contre 34 en 2023)

- L'âge moyen est de 61 ans (contre 62 en 2023)
- 45% en agriculture, 55% en viticulture
- Tous avaient un repreneur identifié lors du rendez-vous au PIT (contre 3% seulement en 2023)

#### Des repreneurs issus du cadre familial

45% des exploitations à transmettre se situent en grandes cultures, 55% en viticulture. La majorité (59%) des exploitations à transmettre est en société.

Lors du rendez-vous au PIT, l'ensemble des cédants a un **repreneur identifié**, issu principalement du **cadre familial (93% des cas)**. 90% des repreneurs identifiés sont de futurs installés. Tous les futurs cédants ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 19% d'entre eux ont établi la valeur de cession de leur exploitation.



## Un suivi des exploitants apprécié

Plusieurs phases de suivi sont mises en place par le PIT après le passage des futurs cédants au Point Info Transmission : **un an** après puis **deux ans**, jusqu'à **trois ans** après la première rencontre.

L'objectif de ces suivis est de **faire le point avec le**

**futur cédant** sur l'avancée de son projet de transmission, de vérifier qu'il trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.

## Vingt-six partenaires



Pour apporter un conseil adapté aux futurs cédants, le PIT propose un partenariat à toutes les structures susceptibles de les accompagner. Celles-ci informent le PIT de leur offre d'accompagnement à la transmission et **orientent les futurs cédants vers le PIT**. Ces derniers peuvent ainsi avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement à la transmission en un seul lieu.

Aujourd'hui, **26 organismes** sont **partenaires du PIT** et s'engagent ainsi dans l'accompagnement des futurs cédants. L'objectif pour le PIT est de disposer d'une liste de partenaires la plus exhaustive possible pour orienter au mieux les futurs cédants.

Une **plaquette** comprenant tous les **contacts des partenaires**, utiles pour les porteurs de projet, leur est remise lors des rendez-vous au Point Info Transmission.

**Si vous souhaitez devenir partenaire du PIT,  
n'hésitez pas à nous contacter.**

**Le PIT reçoit le soutien financier de la Région Grand Est**



## Les actions de communication sur la transmission

### Des interventions sur le terrain

#### Un forum pour les futurs cédants

• **Fin novembre** 2024 lors de la quinzaine de la transmission, le **Forum de la Transmission** porté par les Jeunes Agriculteurs de la Marne s'est déroulé à la Maison de la chasse et de la nature à Fagnières.

Une présentation du Point Info Transmission a permis de **faire connaître le dispositif et l'importance d'anticiper ses démarches** ! Une trentaine de participants ont pu échanger avec les experts présents sur leur projet de transmission.



#### Des échanges entre partenaires du PIT

• La **réunion des partenaires** du Point Info Transmission a eu lieu à la Maison de la nature et de la chasse lors de la quinzaine de la transmission **fin novembre** 2024.

Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs, elle a été l'occasion de dresser un premier **bilan des projets de transmission 2024** et de partager un moment de réflexion autour d'un **atelier collaboratif** « Comment travailler collectivement pour encourager les futurs cédants à anticiper leur transmission » ?

Cet atelier organisé par petits groupes a suscité de nombreuses idées et a permis de mettre en place un plan d'actions multipartenaires !



• Le Point Info Transmission intervient également **tout au long de l'année** auprès de ses partenaires et des OPA non partenaires pour présenter ses missions. A ce titre, le PIT est intervenu auprès du service juridique du SGV et de la Chambre des notaires de Reims.

### Une communication multi-média

#### Une visibilité sur deux sites internet

• Sur le **site de l'Adasea** ([www.adasea-marne.fr](http://www.adasea-marne.fr)) rubrique «**Transmission**», tout futur cédant peut retrouver les missions et coordonnées du PIT, ses partenaires, les différentes étapes pour transmettre une exploitation, les dates de permanence du PIT, les



actualités et événements organisés par le PIT, les articles parus dans la presse et autres documentations.

• Une page est également dédiée au PIT sur le site internet de la **chambre d'agriculture de la Marne** ([www.marne.chambre-agriculture.fr](http://www.marne.chambre-agriculture.fr)). Elle recense les missions du PIT, les coordonnées ainsi que des vidéos et des plaquettes.

## 255 abonnés Facebook

- La page Facebook du Point Info Transmission Marne compte **de plus en plus de followers**. L'objectif est de communiquer sur la transmission, les dates de permanences, les événements, les formations ...



## Une newsletter deux à trois fois par an

- Une **lettre d'information régionale** (deux numéros en 2024) est adressée à tous les exploitants rencontrés au Point Info Transmission ainsi qu'aux partenaires. Elle permet de faire des focus sur des sujets liés à la transmission et propose également un calendrier de tous les événements en lien avec la transmission organisés par les 10 PIT de la région Grand-Est et leurs partenaires.



## Des articles dans la presse

- En plus de la publication des dates des permanences du Point Info Transmission dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, de **nombreux articles rédigés par l'ADASEA** et par les **PIT du Grand Est** sont parus dans la Marne Agricole et dans la Marne Viticole.

Retrouvez tous ces articles sur le site internet de l'Adasea Rubrique Transmission/Documentation.



Pour tout renseignement, contactez :  
**Caroline Ledeuil, conseillère Installation-Transmission**  
[caroline.ledeuil@adasea.net](mailto:caroline.ledeuil@adasea.net)  
 06 23 89 73 32

Toutes les actions de communication autour du PIT sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.



## Fonctionnement du dispositif REAGIR

### Un processus en six étapes pour aider l'exploitant

REAGIR a été créé sous l'impulsion des Organisations Professionnelles Agricoles et s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

#### Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient à la demande de l'exploitant qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, se sent complètement dépassé, ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 21). Les difficultés s'accumulent rendant la situation de plus en plus difficile à gérer pour lui avec pour conséquence des retentissements au-delà de la sphère professionnelle. Le manque de discernement et le déni caractérisent l'état émotionnel de bon nombre d'exploitants entrant dans le dispositif REAGIR.

Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le **Comité de Validation des Entrées REAGIR**, comité restreint (gage de confidentialité).

Une fois l'entrée de l'exploitant dans REAGIR validée, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

#### De multiples actions mises en œuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique

#### Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR sont d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), de l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire de l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

#### Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 20) regroupant les compétences appropriées.



## Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de trois ans. Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, depuis juin 2020 l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.

Cette prolongation doit cependant être acceptée par

le Comité de Validation des Entrées de REAGIR. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

### Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

## Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

### Des accompagnateurs formés en continu



Marie Decovemaker



Véronique Kunysz



Marc Chalan-Belval



Christelle Ponsardin

Les accompagnateurs sont formés en continu par Alice Martinet, psychologue du travail, et par le docteur Gourmet, médecin généraliste, psychothérapeute (spécialisé dans la dépression, l'anxiété, le stress, le burn-out, les troubles du comportement et les addictions), formateur conférencier et enseignant à la faculté de médecine de

Lyon et à l'IFSI Clémenceau (Institut de Formation en Soins Infirmiers) dans le Rhône.

Les accompagnateurs sont également formés aux procédures collectives et font partie du réseau Sentinelles de la Marne.

*Un grand merci à Guillaume Gimonet qui a quitté l'équipe Réagir en juin et bienvenue à Christelle Ponsardin arrivée en septembre.*

### Une aide précieuse des bénévoles

Yvon Hofbauer, Sylvie Albeaux et Jean-Marie Pougeoise apportent un soutien psychologique aux exploitants ainsi qu'une aide sur le plan administratif (tri de factures, classement, écoute, accompagnement au Tribunal Judiciaire, aide à la

recherche d'un emploi extérieur...). Joël Morlet prend part à l'animation des groupes de paroles. L'action des **quatre bénévoles** constitue un appui incontestable à l'accompagnement.



Yvon Hofbauer  
retraité,  
ancien comptable  
du CDER



Sylvie Albeaux  
retraîtée,  
ancienne comptable  
du CDER



Joël Morlet  
prêtre et sociologue



Jean-Marie Pougeoise  
viticulteur retraité

## Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

REAGIR s'appuie sur un **réseau de partenaires** : organisations professionnelles agricoles et collectivités apportent leur contribution soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences. Ils forment le **Comité technique** de la Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté qui se réunit tous les trimestres.

Une convention formalise chaque partenariat. Cette approche collaborative entre structures permet de proposer, d'une seule voix, un large panel de leviers d'actions à l'exploitant pour qu'il puisse rebondir.

Les partenariats évoluent en fonction des besoins d'accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif.

Dans le cadre de ces partenariats, les accompagnateurs REAGIR peuvent intervenir auprès des salariés pour les informer des dispositifs d'accompagnement d'aide aux exploitants existants dans la Marne, les sensibiliser à la détection des signaux faibles et les informer sur les leviers des procédures collectives.



Le dispositif REAGIR reçoit le **soutien financier public** de la Région Grand Est et du Département de la Marne.



## Un travail en réseau

REAGIR Marne anime un **collectif** de dispositif Réagir (Aisne, Oise et Hérault) pour échanger et partager les pratiques, outils et actions afin d'optimiser l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

REAGIR Marne fait également partie du réseau **Réagir Grand Est** constitué par l'Adasea de la Marne et les chambres d'agriculture qui portent le dispositif Réagir dans chacun des autres départements.

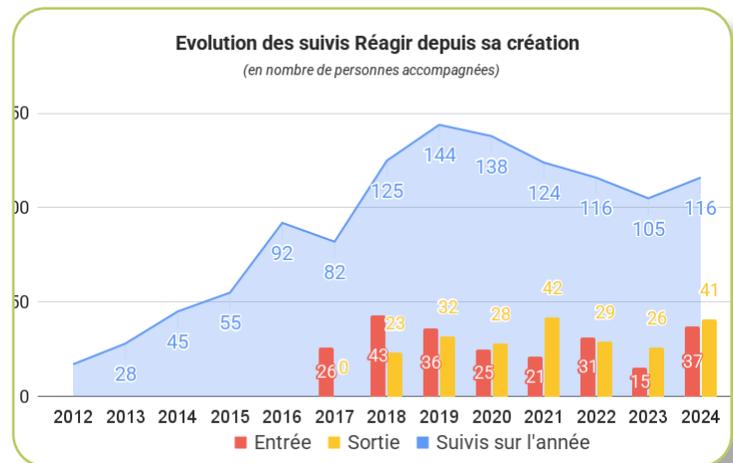
## Les exploitants et exploitations suivis en 2024

### Photographie de l'ensemble des suivis

#### Un nombre de suivis en augmentation

En 2024, 116 exploitants (pour 93 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR contre 105 (87 exploitations) en 2023. On constate donc une hausse du nombre d'exploitants et exploitations suivis après une baisse ces quatre dernières années.

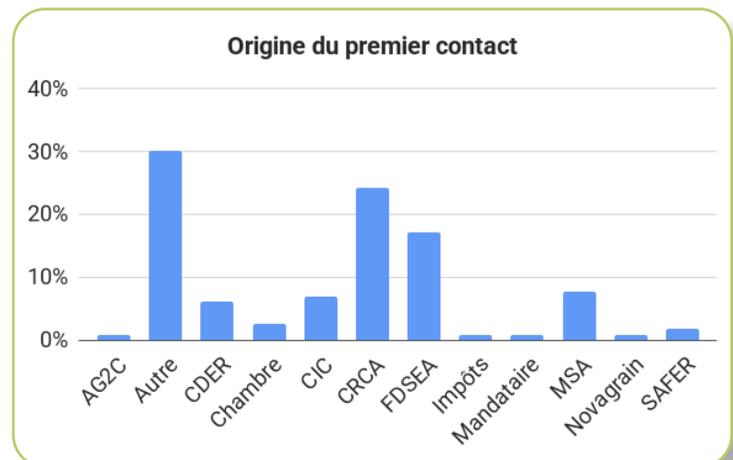
37 personnes (30 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2024 (contre 15 en 2023). 41 en sont sorties (contre 26 en 2023). Le nombre d'exploitants au 31 décembre 2024 (qui seront suivis en 2025) était de 75 (contre 79 au 1er janvier 2024). Malgré l'augmentation des demandes d'accompagnement en 2024, une part importante de contrats d'accompagnement sont arrivés au terme des trois ans et ont été clôturés.



#### Comment ont-ils connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (70%), les exploitants ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de nos partenaires (centres de gestion, MSA, banques, coopératives...).

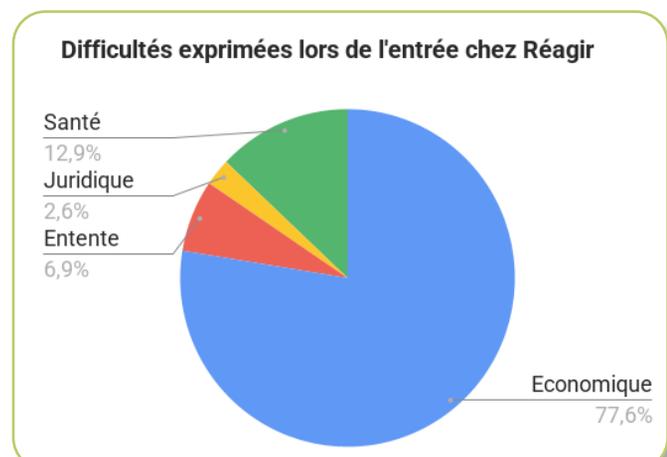
30 % ont appelé le dispositif de leur propre chef après en avoir eu connaissance grâce à la communication réalisée par REAGIR via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, à nos pages Facebook et LinkedIn, aux sites internet ([www.reagir-marne.fr](http://www.reagir-marne.fr) et [www.adaseamarne.fr](http://www.adaseamarne.fr)) et à notre participation à la Foire de Châlons.



#### Des entrées motivées par des difficultés économiques

77% des exploitants suivis en 2024 ont franchi la porte de REAGIR pour des raisons économiques : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquence le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour 13% d'entre eux, il s'agit d'un problème de santé et pour 7% un problème d'entente entre associés, avec les salariés, ou bien au sein de la famille.

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de causes plus profondes et d'une diversité de difficultés : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente...



## Des profils variés

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement...

Les « suivis » en 2024, comme les autres années, couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction. Leur seul **point commun** est de **solliciter une main tendue pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement, face aux difficultés majeures, et très souvent multiples, qu'ils rencontrent.

**68% sont des hommes**, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.

On observe une hausse des exploitants de plus de 50 ans (65 en 2024 contre 60 en 2023), des moins de 40 ans (20 en 2024 contre 14 en 2023) et une stabilisation des 40-49 ans (31 en 2024).

**73%** des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). REAGIR reste attentif à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées sur l'exploitation.

### 17% des personnes accompagnées ont moins de 40 ans

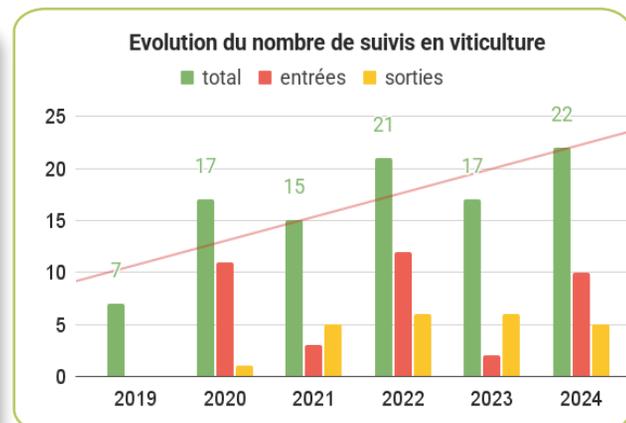
- Sur les 20 exploitants de cette tranche d'âge, 13 ont suivi le parcours à l'installation dont 12 ont obtenu une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).
- Parmi ces douze personnes, la majorité est accompagnée pour des problèmes économiques (reprise d'exploitation compliquée, difficultés dans la gestion et le pilotage de l'entreprise, problèmes intergénérationnels avec les parents encore associés ou non).

## Une majorité d'exploitations en grandes cultures



En 2024, **57%** des exploitations suivies sont en **grandes cultures** (dont 30% sans betterave ni pomme de terre et 6% avec un atelier viticole) et **18% en viticulture**. S'y ajoutent des exploitations d'**élevage** : 15 en bovins allaitants (10,7% des suivis), 5 en bovins lait, 8 en volaille, 5 en ovins.

Le nombre d'**exploitations viticoles** pures a **tendance à augmenter ces cinq dernières années**. Pour deux-tiers d'entre elles, les difficultés sont liées à des stratégies d'entreprise non adaptées ou des dépenses privées trop importantes au regard du revenu de l'exploitation. Les accompagnements pour raison de santé représentent également une part non négligeable.



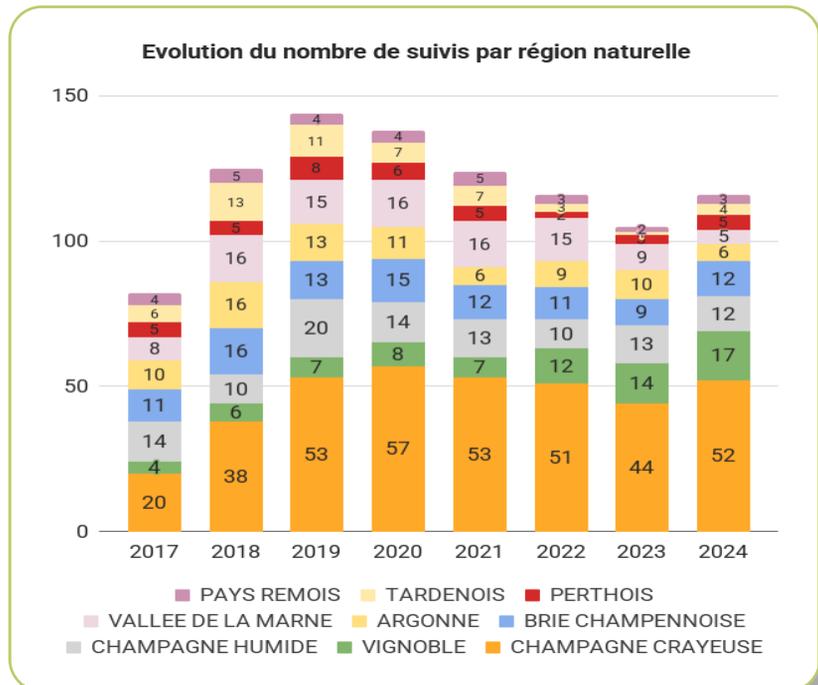
Nous observons de **grands écarts** en matière de **surfaces** exploitées par les exploitants suivis : de 30 à 360 ha (avec une moyenne de 117 ha) en grandes cultures et de 0,46 ha à 8,21 ha en viticulture (avec une moyenne de 3 ha).

Une surface trop petite peut être source de difficultés mais elle n'est jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation. A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques.

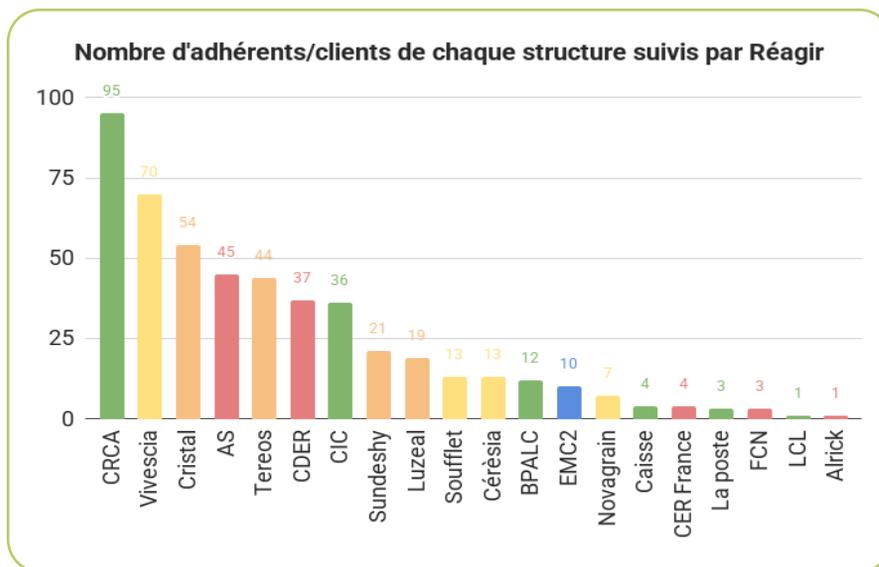
### Un nombre important d'exploitants en difficulté en Champagne crayeuse

L'augmentation globale du nombre de suivis en 2024 se répercute essentiellement sur la Champagne crayeuse, le vignoble et moins fortement sur le Tardenois, le Perthois et la Brie champenoise.

Le nombre d'exploitants suivis dans les zones périphériques telles que le Perthois et le Tardenois a diminué depuis 2019. Pour autant, l'augmentation des accompagnements en 2024 se fait également sentir sur ces secteurs bien qu'ils restent sous-représentés.



### De nombreux partenaires concernés



Le nombre d'exploitants suivis pour Cristal Union et Tereos comprend à la fois les producteurs de betterave et de luzerne.

### Les leviers les plus utilisés pour les aider

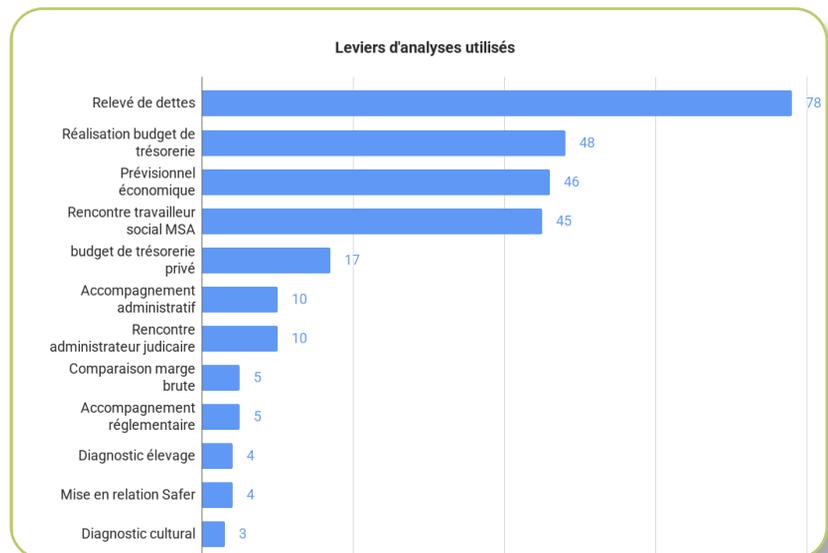
- Les leviers pour analyser la situation de l'exploitation sur le plan technique, économique, juridique... les plus utilisés en 2024 par ordre décroissant sont : le relevé de dettes, la construction d'un budget de trésorerie, le prévisionnel économique, la rencontre avec un travailleur social, l'analyse du budget privé, l'accompagnement

administratif, la rencontre avec un mandataire (quand la piste d'une procédure collective est envisagée).

S'y ajoutent d'autres expertises techniques, économiques et juridiques réalisées avec les partenaires de l'exploitation.

Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencontrées** par les exploitants puisque la majorité relève du domaine économique.

Ces leviers sont utilisés sur la durée totale de l'accompagnement réalisé par REAGIR.



- Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négo- ciation avec les banques** (52 suivis en 2024), la **création de liens** entre l'exploitant et ses partenaires créanciers hors banque (24 suivis en 2024) ou non créanciers. 24 exploitants ont pu bénéficier d'une **aide exceptionnelle** et conjoncturelle de 5000 € de la **Région Grand Est** en raison d'une situation économique très dégradée suite à la mauvaise récolte 2024.

La **MSA**, notamment l'équipe des travailleurs sociaux, apporte également des solutions concrètes. Ainsi en 2024, 25 exploitants ont pu bénéficier d'**aides** (aide au répit, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales, reconnaissance de handicap...).

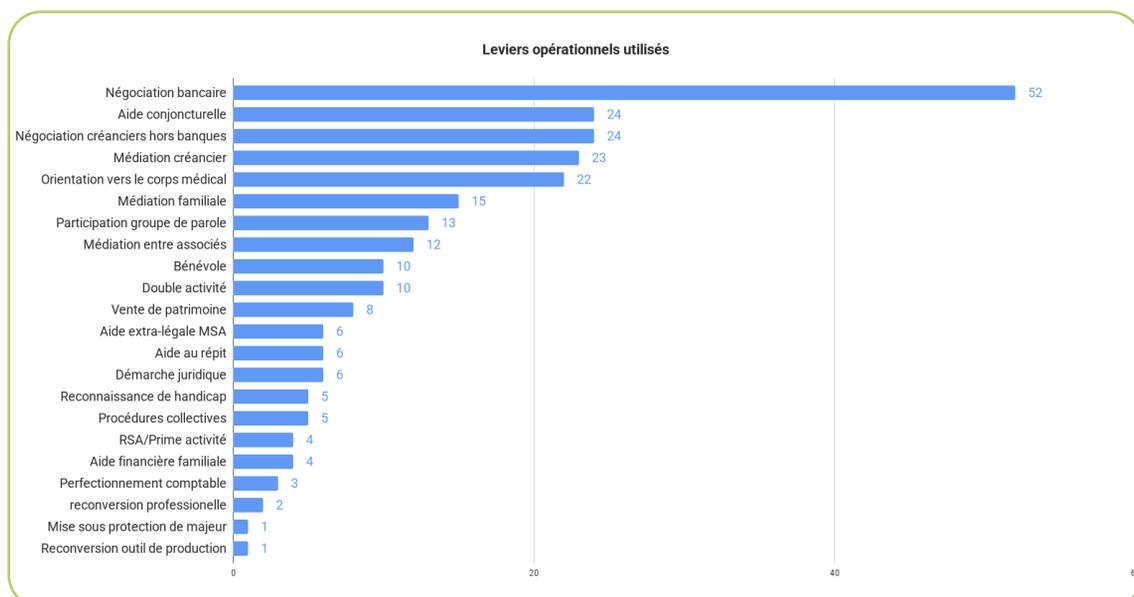
22 exploitants suivis ont également été **orientés vers le corps médical** pour une prise en charge complète de leurs difficultés de santé. Les échanges avec les praticiens restent confidentiels. Afin d'optimiser la cohérence des actions sur le plan médical, REAGIR est entré en contact avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) qui regroupe plusieurs dispositifs d'un même territoire, ce

qui permet d'avoir un interlocuteur unique. Une double coordination (REAGIR et DAC) de toutes les structures intervenant auprès de l'exploitant peut ainsi se mettre en place.

La **médiation** (27 suivis en 2024) est aussi un levier opérationnel important soit pour aplanir des problèmes **entre associés** n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques **familiales** intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

Une **vente de patrimoine** (8 suivis en 2024) peut également être envisagée avec l'exploitant face à des difficultés majeures.

Les **procédures collectives** (5 suivis en 2024) sont mises en oeuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextricable). Ces procédures permettent également l'intervention de mandataires judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.



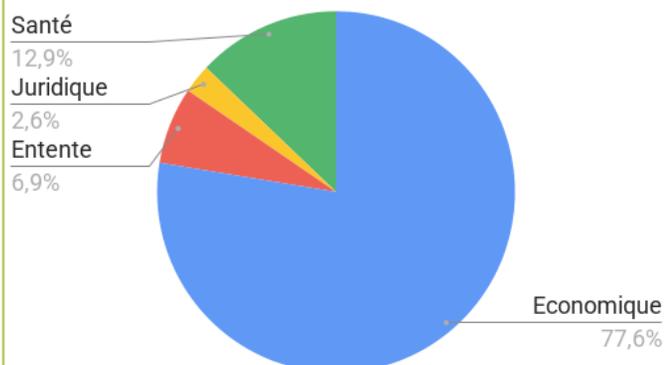
## Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2024

### Des raisons économiques mais pas seulement

2024 a connu une forte augmentation des entrées comparé à 2023, année particulière avec des trésoreries confortées par les bonnes moissons de 2021 et 2022.

En effet, 37 personnes sont entrées dans le dispositif REAGIR, soit 30 exploitations (contre 15 personnes et 14 exploitations en 2023). **78%** expriment des **difficultés économiques** (60% en 2023), **13%** des **problèmes de santé** (27% en 2023), **7%** des **problématiques d'entente** entre associés, et 2% des difficultés juridiques, c'est-à-dire des problématiques en lien avec des procédures judiciaires, le statut des exploitants ou la forme juridique des exploitations.

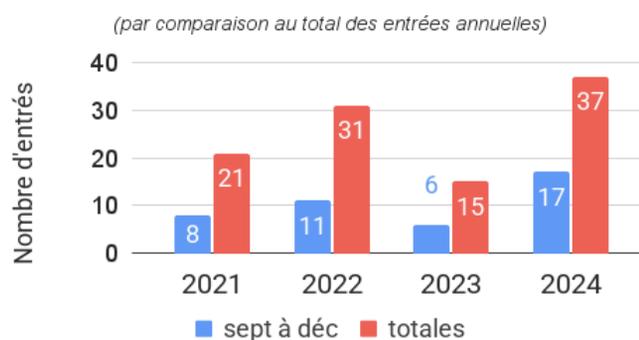
### Difficultés exprimées lors de l'entrée chez Réagir



### Impact de la mauvaise moisson 2024

2024 a débuté avec les recettes d'une moisson 2023 hétérogène mais plutôt correcte (retour au niveau des années antérieures à la crise en Ukraine). Cependant, en 2024, les exploitations ont dû faire face à des **coûts de productions élevés** (intrants et charges de mécanisation) et une **fiscalité importante** liée aux bons résultats des années précédentes. Celle-ci n'avait **pas toujours** été **anticipée**, soit par méconnaissance de l'impact fiscal d'une bonne récolte, soit par manque de trésorerie. Cette situation explique en partie le nombre d'entrées important dans la cellule REAGIR sur le premier trimestre 2024.

### Evolution des entrées sur septembre à décembre



La **moisson compliquée** est également responsable d'une partie des entrées de septembre à décembre : 15 exploitants (sur 37 au total en 2024) dont 9 en décembre. Sur ces 15 exploitants, 12 sont en polyculture-élevage et 14 sont entrés pour des **difficultés économiques** (notamment une incapacité à faire face aux engagements

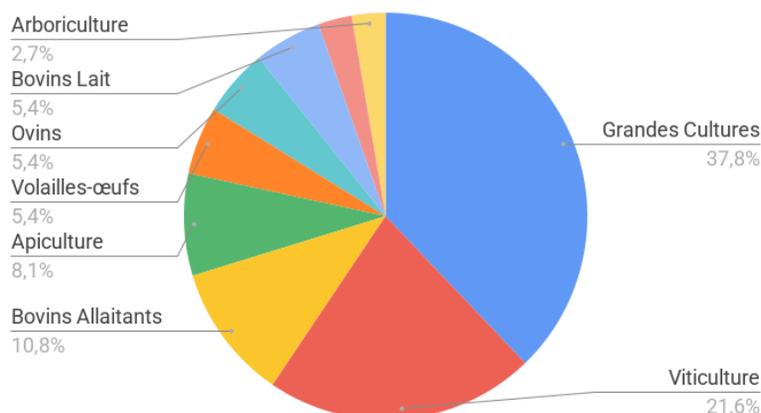
bancaires ou au règlement des cotisations sociales et fiscales sur la fin d'année). Autre motif constaté fin 2024 : un **épuisement physique et psychologique** en raison de cette moisson compliquée et à ses résultats décevants, pouvant entraîner une remise en cause du métier d'agriculteur.

### Prédominance des céréaliers

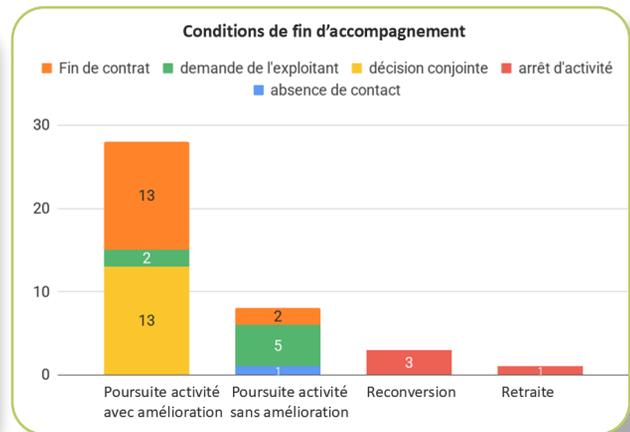
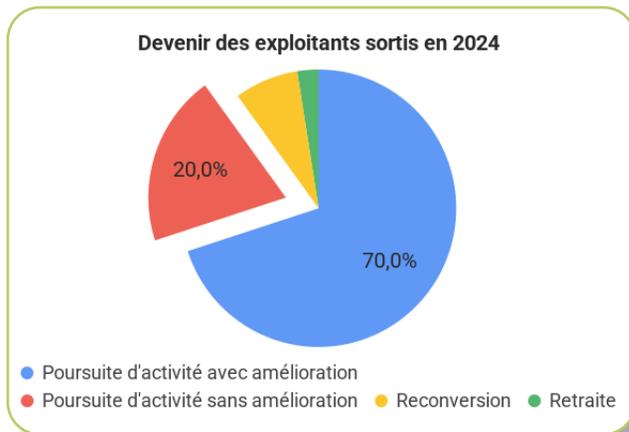
Les exploitants entrés en 2024 chez REAGIR ont majoritairement des **grandes cultures** (38% soit 16 personnes) comme production principale. Les **viticulteurs** représentent **22%** des entrées (soit 7 personnes). Quelles que soient les productions, les difficultés économiques restent le premier motif d'entrée à Réagir.

Parmi les personnes entrées en 2024, 6 ont moins de 40 ans, **28 ont entre 40 et 60 ans**, et 3 ont plus de 60 ans. Parmi les six personnes de moins de 40 ans, cinq sont entrées pour des raisons économiques et une pour des soucis de santé.

### Principales productions des exploitants entrés en 2024



## Focus sur les exploitants sortis en 2024



40 exploitants sont sortis du dispositif REAGIR en 2024 dont 32 de façon positive. Ces derniers ont retrouvé une autonomie et une situation plus sereine leur permettant d'envisager un avenir sans REAGIR. Ils ont en effet maintenu leur activité en l'améliorant pour 28 d'entre eux, ou bien se sont reconvertis (3) ou ont fait valoir leur droit à la retraite (1).

En revanche, huit exploitants sont sortis sans amélioration de leur activité en raison de leur manque d'adhésion au contrat d'accompagnement (5), d'une absence de contact malgré les relances de Reagir (1), ou d'une arrivée à échéance (3 ans) du contrat d'accompagnement (2).

### Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2024 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.



## Les actions de sensibilisation réalisées en 2024

### De actions à destination des exploitants

Depuis 2022, REAGIR propose des **formations** pour les exploitants suivis : «Perfectionnement comptable» et «Construction et suivi du budget de trésorerie». En 2024, trois exploitants ont suivi la première formation. Les agriculteurs suivis peuvent également participer à un **groupe de parole** animé par une accompagnatrice. Un

nouveau groupe de six participants a été lancé en 2024 et s'est réuni trois fois sur une demi-journée. Le groupe de parole permet notamment de rompre l'isolement en échangeant avec des collègues exploitants ayant également connu des difficultés et de se donner des conseils.

### De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle, prise en charge des cotisations MSA...), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer**

**en quoi consiste l'accompagnement** des exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

#### Actions partenariales réalisées en 2024

- Intervention dans toutes les sessions de **stage 21h** du parcours à l'installation dans un objectif de sensibilisation aux différents risques à prendre en compte lors d'une installation pour éviter de se retrouver en difficulté.
- Intervention d'une demi-journée auprès des **BPREA** toujours dans un objectif de prévention.
- Présentation aux **partenaires** des outils que REAGIR peut mettre à leur disposition (plaquettes, formations, outil d'évaluation...) en matière de détection et de prévention pour qu'ils puissent à leur tour s'en servir.
- Rencontre de sensibilisation et de définition de projets entre REAGIR et le **SGV** : la profession viticole souhaite en effet s'impliquer plus fortement dans la détection, la prévention et l'accompagnement des viticulteurs en difficulté.
- Présentation de REAGIR et du partenariat avec **Leclerc** aux directeurs des Ets Leclerc de la Marne.

### Une formation à destination des partenaires

REAGIR a réalisé deux sessions de formation d'une journée sur la thématique « **Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger** » auprès des élus de la FDSEA de la Marne et des salariés d'AS Entreprise. 13 stagiaires l'ont suivie. Cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS, bénéficie de la certification Qualiopi facilitant ainsi la participation des salariés des OPA.

Preuve de la reconnaissance de REAGIR comme référent en matière de prévention et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, en 2024 FDSEA Conseil et AS Entreprise ont inséré une présentation du dispositif REAGIR ainsi qu'une intervention sur la détection et la prévention du mal être agricole dans le parcours d'intégration de leurs nouveaux salariés.

## La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR est présent sur les réseaux sociaux via sa Page **Facebook** (450 followers). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.

Le **site internet** de REAGIR ([www.reagir-marne.fr](http://www.reagir-marne.fr)) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.

Cinq articles sont parus en 2024 dans la **presse écrite nationale et régionale**, grand public et agricole (La

Marne Agricole, La Marne Viticole, L'Union, Le Bette-ravier Français). S'y ajoute un **reportage** pour le JT de **France 3 Champagne-Ardenne**. Ces retombées presse sont à retrouver en rubrique Medias du site internet de REAGIR.



Accédez à la Page Facebook de REAGIR



Accédez au site internet de REAGIR

*Le dispositif REAGIR reçoit le soutien financier public de la Région Grand Est et du Département de la Marne.*



*L'Adasea remercie ses partenaires pour leur engagement et leur soutien financier, ainsi que les donateurs (Anne Marion-Bouchacourt, les agriculteurs de l'opération «Les Sohettes») et les bénévoles pour leur précieuse implication.*

## Point Justice : l'Adasea labellisée



Labellisée Point Justice par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Marne, l'Adasea **apporte gratuitement une information** de proximité **sur les droits et devoirs** aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

A ce titre, l'Adasea peut délivrer sous conditions des « bons de consultation » et des « bons de victimes » permettant un premier RDV gratuit chez un avocat.



## Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

Suite aux différents constats établis par la MSA, aux rapports du député Olivier Damaisin et des sénateurs Françoise Ferat et Henri Chabanel sur le mal-être en agriculture, une feuille de route interministérielle a été mise en

place en 2022 pour instaurer localement une approche plus coordonnée de tous les acteurs accompagnant les personnes concernées par le mal-être, intégrant tous les aspects (économique, social, santé).

### La MSA et l'Adasea chefs de file

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du **Comité plénier** du Plan Mal Etre pour la MSA et Chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes.

Le **comité technique restreint** est composé du coordinateur PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale), de la DDT 51, de la MSA et de l'Adasea. Dans le **comité technique élargi** s'y ajoutent la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), le Département, la chambre

d'agriculture, l'Udaf 51, la Banque Populaire, le CIC, le Crédit agricole.

Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département.

A ce travail s'associent particulièrement les acteurs de la santé tels que l'ARS (Agence régionale de santé), l'EPSM (Etablissement public de santé mentale) par l'intermédiaire du coordinateur du PTSM. Le rapprochement entre le domaine de la santé et les organisations professionnelles agricoles est un point fort de cette feuille de route, permettant d'ouvrir et d'optimiser les actions de prévention.

### Trois cibles prioritaires

Les cibles prioritaires concernées par le Plan Mal-Etre en agriculture actées par le préfet sont les **salariés agricoles** des petites exploitations (moins de 11 salariés), les **exploitants agricoles et viticoles** (moins de 11 salariés) et les **lycéens agricoles**.

Les **enjeux** sont les suivants :

- détecter de façon précoce les situations de mal être
- apporter la connaissance nécessaire aux acteurs de terrain en contact avec la population agricole et viticole afin de s'approprier les clefs de langage du mal être pour être en mesure de détecter les personnes en souffrance

- coordonner les actions d'accompagnement proposées par les structures agricoles de la Marne
- renforcer la dynamique collective afin d'optimiser l'accompagnement et développer la prévention primaire, secondaire et tertiaire

Plus précisément, l'enjeu est de favoriser le **bien-être au travail** des salariés agricoles des petites exploitations, **prendre en charge précocement les situations à risque** des exploitants agricoles, et favoriser l'**éducation à la santé mentale** des lycéens agricoles pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs au sein du monde agricole.

### Les actions réalisées en 2024

- Un **flyer** a été réalisé pour mettre en lumière les signes comportementaux permettant d'identifier des fragilités chez une personne (**signaux faibles**) et de l'orienter vers les relais d'accompagnement appropriés existants dans la Marne (voir page suivante).
- Des **formations Sentinelles** ont été réalisées sous l'égide de la MSA. Elles visent à renforcer les dispositions

des participants à **repérer**, au sein de leur communauté de vie **les signes d'alerte d'un risque suicidaire ou de souffrance psychique** afin de les orienter vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées. Un réseau de sentinelles se crée ainsi au fil du temps et de la compréhension des enjeux de la profession agricole.

Le mal-être dans le monde agricole peut être détecté par la dégradation de différents facteurs : économiques, santé, vie sociale, technicité. Nous les appelons les signaux faibles. Ils doivent être détectés rapidement afin de limiter le développement d'un mal être et de mettre en danger l'exploitant et le salarié agricole.



Pour vous ou un proche n'attendez pas pour réagir, des contacts et des leviers existent.



Le mal-être en agriculture n'est pas une fatalité



Comment l'identifier et vers qui se tourner ?

## Les signaux faibles



Arrêt de travail  
Maladie incurable ou longue durée  
Hospitalisation  
Troubles du sommeil  
Dégradation physique  
Dépression



Séparation  
Deuil  
Conflit générationnel  
Conflit juridique  
Isolement familial  
Difficulté dans la vie privée  
Recours aux aides sociales



Tristesse  
Repli sur soi  
Souffrance  
Saut d'humeur  
Addiction  
Trouble de la concentration  
Démotivation



Dettes  
Trésorerie fragile  
Baisse de revenu



Difficultés administratives, techniques, d'organisation  
Problèmes d'entente  
Sinistre

Des contacts et des leviers existent...



Votre médecin traitant



URGENCE

SAMU  
Service d'aide médicale d'urgence  
**15 112**

Urgence médicale Numéro d'appel d'urgence européen



MAL-ETRE

Des contacts totalement dédiés à la prévention du Mal-être du monde agricole

mal\_etre.blf@mam.msa.fr

Connectez-vous sur cette boîte courriel pour solliciter l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire MSA de Prévention du Mal-être agricole.



santé  
famille  
retraite  
services

AGRI'ECOUTE : 09 69 39 29 19  
(prix d'un appel local) Service d'écoute 24h/24 ET 7j/7 dédié au monde agricole et rural.

Un contact pour TOUS

NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

**3114**

écoute professionnelle et confidentielle  
24h/24 et 7j/7  
Appel gratuit  
www.3114.fr



Difficultés socio-économiques



Accompagnement individualisé dédié aux agriculteurs en difficulté  
03.26.04.74.09  
contact@reagir-mame.fr



06.41.98.80.81

- Le 7 septembre à la **foire de Châlons**, une **conférence** sur le thème « Reprendre en main son chemin de vie » a réuni plus de 50 personnes. L'objectif était de porter à la connaissance des exploitants et salariés ressortissants agricoles les parcours d'accompagnement des personnes en mal-être existants et de les sensibiliser sur les enjeux de la détection pour prévenir ce mal être.

- Une **carte** (type carte de visite, voir ci-contre) a été créée pour faciliter la transmission des **informations et contacts** sur le dispositif **REAGIR et PrévAgri**. REAGIR tient des exemplaires à disposition de tous ceux qui sont impliqués dans les actions de détection-prévention.

- Un **lien** a été initié en 2024 **avec** la profession médicale et son réseau d'acteurs professionnels, notamment par le biais d'une rencontre avec **le dispositif d'appui à la coordination** (DAC) de la Marne. Ce dernier vient en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui font face à des personnes cumulant différentes difficultés et à des besoins de santé complexes.

- Le Plan Mal Être mettant l'accent sur la qualité des parcours d'accompagnement pour les exploitants et les salariés, **une rencontre avec Vivea** a eu lieu pour identifier le panel d'offres de formations existantes et analyser la nécessité de le renforcer ou de le structurer.

*Difficultés économiques,  
juridiques,  
problèmes de santé,  
d'entente,  
idées suicidaires ?*

N'attendez plus !  
**Contactez REAGIR**

**03 26 04 74 09**  
contact@reagir-marne.fr  
www.reagir-marne.fr



Reagir est un dispositif d'accompagnement individualisé des exploitants en difficulté

*Vous souhaitez avoir une vision globale  
de la situation de votre exploitation  
et de vous-même ?*

PrévAgri vous propose  
une auto-évaluation  
en 20 min



- D'autres actions sont mises en oeuvre par les parties prenantes du Plan Mal Être, notamment via la **collaboration entre le PTSM et la MSA**, comme par exemple Soutien agri' sur le site internet de la MSA qui regroupe toutes les solutions pour faire face aux crises agricoles (<https://marne-ardennes-meuse.msa.fr/lfp/pass-agri>).



Pour permettre aux exploitants d'avoir une vision complète de la situation de leur exploitation et d'eux-même, un outil d'**auto évaluation** (PrévAgri) a été conçu par REAGIR en s'appuyant sur l'expérience de ses accompagnateurs, sur l'expertise d'Alice Martinet, psychologue du travail, et sur les compétences informatiques de Lilit Hovsepyan, bénévole chez REAGIR.

Basé sur 35 questions et quatre aspects essentiels de sa vie professionnelle (économique, santé, social et juridique), cette auto-évaluation, anonyme, permet à REAGIR de mieux comprendre les défis et les besoins

de l'exploitant, afin de l'orienter, si besoin, vers les dispositifs d'accompagnement les plus appropriés (REAGIR ou autres dispositifs) pour qu'il puisse retrouver de la sérénité dans sa vie professionnelle.

Depuis son lancement le 7 septembre 2024 sur le site internet de REAGIR en accès libre (<https://www.reagir-marne.fr/auto-evaluation/>), 74 connexions ont eu lieu jusque fin décembre dont 35 questionnaires réalisés complètement. 23 présentaient de fortes difficultés, principalement économiques mais aussi des problèmes de santé et d'entente.

Scannez-moi pour  
accéder à PREVAGRI



## Des actions en faveur des associations environnementales

L'Adasea est administrateur, adhérent et partenaire de l'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité.

Ne disposant pas de salarié, cette association s'appuie sur les compétences de ses adhérents et partenaires pour réaliser les projets, sous forme de prestations et/ou conventions.

Pour en savoir plus sur Symbiose : [www.symbiose-biodiversite.com](http://www.symbiose-biodiversite.com)

Dans ce cadre, l'Adasea intervient auprès de Symbiose sous forme de prestation pour les missions de montage de projets, d'animation des comités de suivi de ces projets, de coordination des projets, de rédaction d'appel à projets, de recherche de financeurs et de communication.

En 2023, l'action s'est focalisée sur la **trame verte et bleue** et sur les projets d'innovation et de **partenariats scientifiques**.



### Exemples de projets menés par Symbiose

#### Trame verte

- Le projet **Apiluz** qui consiste à laisser des Bandes de luzerne Non Fauchée (BNF) monter à fleurs pour **nourrir les pollinisateurs** en juin-juillet a été reconduit en 2023 pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive avec les mêmes objectifs de surface. Au final, près de 2 000 agriculteurs se sont impliqués dans l'opération pour laisser 1 758 km de BNF, soit une surface totale de 526 ha dans six départements : 66% dans la Marne, 19% dans l'Aube, 12% dans les Ardennes, 1% dans l'Aisne, la Seine-et-Marne et l'Yonne.

- Le projet **Sud Châlons** redémarre sur de nouvelles bases pour **créer et restaurer une trame verte sur onze communes** situées dans le Sud de la Marne, impliquant 120 agriculteurs. Les acteurs du territoire ont été rencontrés afin d'évaluer leur engagement, leurs attentes. Un diagnostic écologique du territoire, spécifique aux enjeux trames vertes et bleues, a été réalisé.

#### Trame bleue

Symbiose élargit son champ d'action à la Trame Bleue. A l'instar de la Trame verte, la Trame bleue est un réseau formé de continuités écologiques aquatiques et humides (cours d'eau, zones humides...) hors milieu marin. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau.

- Un premier projet concerne six communes du Chaourçois dans l'**Aube** avec l'objectif de **protéger des mares** et leur biodiversité. Un diagnostic écologique a été réalisé pour chaque mare en 2023 pour établir un cahier des charges individuel des mesures à mettre en œuvre par chaque exploitant dans le cadre d'une contractualisation pour prestation de service environnemental (CPSE) signée fin 2023 pour 5 ans.

- Un second projet est déployé dans les **Ardennes** pour restaurer et déployer des **aménagement**

**liques douces** sur deux bassins versants. Six agriculteurs volontaires se sont engagés via la signature d'un CPSE sur cinq ans pour implanter 265 mètres linéaires de fascines, 1 180 mètres linéaires de haie et 2,2 ha d'herbe et bandes enherbées.



## Innovation et partenariats scientifiques

Après le colloque Symbiose-URCA en octobre 2022 qui clôturait la première phase du partenariat scientifique signé entre les deux structures, une exposition et une conférence sur le thème « Infrastructures agro-écologiques : quels bénéfices pour les systèmes de grandes cultures en Champagne crayeuse ? » ont été organisées lors de la Foire de Châlons en septembre 2023.

Pour en savoir plus,  
retrouvez  
le rapport d'activité de Symbiose  
en scannant ce QR-Code



## L'Adasea, Imagin'Rural et Epiterre

L'Adasea est **membre fondateur de** l'association nationale **Imagin'Rural** créée en 2018 avec l'ensemble des cinq Adasea. L'objectif est de mutualiser les compétences des 50 salariés des Adasea (social, environnement, aménagement) pour répondre aux demandes des collectivités et des entreprises privées.

Plus d'informations sur : [www.imaginrural.fr](http://www.imaginrural.fr)



La société **Epiterre** a été **créée** en 2019 **par le réseau Imagin'Rural** disposant de salariés experts dans les domaines de l'écologie, l'environnement, de l'hydrogéologie, la géographie, la cartographie, l'aménagement du territoire, l'animation de projet, **et par la FNSEA** disposant de juristes et de son réseau national d'agriculteurs.

Cette collaboration a pour objectif de **valoriser** financièrement des **actions réalisées par les exploitants en faveur de l'environnement**. Cela prend la forme de contrats de prestations de services environnementaux (**CPSE**) signés entre des entreprises privées et les agriculteurs.

Epiterre **s'adresse à des entreprises**, dans le cadre d'une compensation écologique obligatoire liée à un projet d'aménagement (parc éolien par exemple), ou encore dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) si elles sont à la recherche d'actions pour la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau, l'adaptation au changement climatique, compensation carbone...

Epiterre **co-construit chaque projet avec les agriculteurs** du territoire concerné souhaitant s'y investir, en cohérence avec les problématiques et enjeux locaux.







Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux

CS 50001

51664 Reims Cedex

**03 26 04 74 09**

[a051@adasea.net](mailto:a051@adasea.net)

[www.adaseamarne.fr](http://www.adaseamarne.fr)

[www.reagir-marne.fr](http://www.reagir-marne.fr)



**Conception-Rédaction** : Adasea- **Crédits photo** : Adasea, P. Bourguignon

**Impression** : Farman Communication

**Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC**